

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES CENTRES D'INVESTIGATION CLINIQUE

—

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

Octobre 2024



Domaine d'évaluation 1. Objectifs scientifiques, organisation et ressources du CIC

Référence 1. Le CIC s'est assigné des objectifs scientifiques et cliniques pertinents et il s'organise en conséquence.

C1. Le CIC décrit sa stratégie, son mode de construction et le déploiement de cette stratégie. Il associe l'ensemble de ses personnels à l'élaboration de sa politique de recherche et de valorisation.

C2. Le CIC construit sa stratégie en cohérence avec celles des autres structures du site.

C3. Le CIC a une vision claire de son environnement de recherche et une connaissance solide de ses acteurs.

C4. Le programme de recherche du CIC est complémentaire ou en articulation avec celui de la DRCI et ses axes de recherche s'inscrivent dans la feuille de route de la convention hospitalo-universitaire.

C5. Le CIC contribue à des axes de recherche du CHU ou de l'université autres que ceux développés dans ses domaines de compétences.

C6. La gouvernance soutient les objectifs du CIC et son organisation facilite l'atteinte de ces objectifs.

Référence 2. Le CIC dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et il les mobilise.

C1. Le CIC acquiert, au-delà de sa dotation récurrente, des ressources financières supplémentaires, adaptées à ses objectifs.

C2. Le CIC mutualise une partie de ses ressources pour favoriser notamment l'émergence de thématiques novatrices et des activités collectives.

C3. Le CIC attire régulièrement des personnels de recherche et des personnels d'appui à la recherche. Il leur fournit un environnement propice au développement de leurs activités d'investigation clinique et de recherche et à leur intégration dans le CIC.

C4. Les personnels chercheurs débutants et les stagiaires (de BTS jusqu'aux niveaux doctorat et post-doctorat) bénéficient d'un environnement et d'un encadrement de qualité qui leur assurent des conditions de travail et de formation favorables.

Référence 3. Le CIC dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique d'investigation clinique et à ses objets de recherche.

C1. Le CIC utilise des plateformes, des équipements, des démonstrateurs de pointe bénéficiant d'un label ou d'une certification.

C2. Le CIC met en œuvre une stratégie de développement, de maintenance et de jouvence ainsi que d'ouverture à des tiers, de ses plateformes, de ses équipements et de ses démonstrateurs.

C3. Le CIC met en œuvre une politique de recrutement de sujets dont des volontaires sains.

C4. Le CIC bénéficie de ressources suffisantes en personnels techniques qualifiés dans la gestion de ses projets, de ses plateformes, de ses équipements et de ses démonstrateurs.

C5. Le CIC veille à ce que ses locaux, ses infrastructures et ses ressources documentaires soient adaptés à ses objectifs et à ses activités.

Référence 4. Les pratiques du CIC sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

C1. Le CIC adopte les principes de gestion des ressources humaines respectueux de la parité, non discriminatoires en matière de formation, de mobilité interne et d'évolution des carrières de ses personnels.

C2. Le CIC est attentif aux conditions de travail de ses personnels, à leur santé, à leur sécurité et à la prévention des risques psycho-sociaux.

C3. Le CIC applique toutes les dispositions nécessaires à la protection du patrimoine scientifique et à la sécurité des données et des systèmes informatiques.

C4. Le CIC applique les recommandations relatives à la prévention des risques environnementaux et à la poursuite des objectifs de développement durable.

Domaine d'évaluation 2. Les résultats, le rayonnement et l'attractivité du CIC

Référence 1. Le CIC est reconnu pour ses réalisations cliniques et scientifiques qui satisfont à des critères de qualité.

C1. Les réalisations du CIC reposent sur des fondements théoriques et méthodologiques originaux et robustes.

C2. Les réalisations du CIC constituent un apport significatif à la connaissance et à l'innovation. Elles se distinguent par des résultats marquants reconnus au meilleur niveau international.

C3. Le CIC répond avec succès à des appels à projets à toutes les échelles : internationale, européenne et nationale. Il est impliqué, à différents niveaux, dans des dispositifs financés par les programmes d'investissements nationaux.

C4. En reconnaissance de ses travaux, le CIC compte parmi ses membres des académiciens, des membres d'institutions scientifiques ou de sociétés savantes reconnues nationalement et internationalement. Certains membres du CIC sont également lauréats de distinctions et de prix scientifiques internationaux, européens et nationaux.

Référence 2. Les activités de recherche du CIC donnent lieu à une production clinique et scientifique de qualité.

C1. La production clinique et scientifique ne sacrifie pas la qualité à la quantité. Les résultats sont publiés sur des supports de qualité reconnus par la communauté scientifique.

C2. L'ensemble des personnels, chercheurs permanents et chercheurs débutants (niveaux doctorat et post-doctorat), contribue à la qualité de la production scientifique du CIC et de ses domaines de compétence.

C3. Les membres du CIC présentent régulièrement leurs travaux dans des institutions académiques ou des congrès, internationaux et européens, reconnus.

Référence 3. Le CIC participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

C1. Le CIC organise des manifestations scientifiques reconnues par sa communauté. Ses membres font partie de comités scientifiques.

C2. Les membres du CIC exercent des responsabilités éditoriales dans des revues ou des collections d'ouvrages reconnues internationalement.

C3. Le CIC comprend des membres d'instances de pilotage de la recherche ou d'expertise clinique et scientifique à l'échelle internationale, européenne ou nationale. Il s'intègre dans des réseaux à toutes les échelles.

C4. Le CIC accueille des personnalités scientifiques invitées de renom.

Référence 4. La production clinique et scientifique du CIC respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables en la matière.

C1. La production scientifique du CIC résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et des valeurs garantissant leur caractère éthique, honnête et scientifiquement rigoureux.

C2. Le CIC met en œuvre la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique, de science ouverte et de bonnes pratiques

Domaine d'évaluation 3. Inscription des activités de recherche dans la société

Référence 1. Le CIC se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde de la santé, de l'économie et du social

C1. Le CIC établit des partenariats conventionnés avec des acteurs du monde de la santé, ainsi que des secteurs économiques et sociaux, et développe des projets de recherche en collaboration avec eux.

C2. Dans ses réponses aux sollicitations des acteurs du monde non-académique, le CIC se saisit de sujets à haute valeur scientifique, technologique et sociale, en cohérence avec sa politique de recherche.

C3. Le CIC accueille des personnels chercheurs débutants (niveau doctorat ou post-doctorat) dont la recherche est financée, en totalité ou en partie, par des partenaires non-académiques.

C4. Le CIC met en œuvre des conventions pour la formation continue des acteurs du monde non-académique.

Référence 2. Le CIC développe des produits et des services à destination du monde de la santé, de l'économie et du social.

C1. Le CIC développe des ressources scientifiques et technologiques valorisées au plan économique. Il mène une politique active de protection et de la valorisation de la propriété intellectuelle.

C2. Le CIC est à l'origine de la création d'entreprises innovantes. Il concourt à la création d'emplois et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

C3. Le CIC diffuse ses résultats auprès des acteurs de la santé et du monde socio-économique.

C4. Le CIC contribue à la rédaction de normes, de procédures, de recommandations, de référentiels, reconnus par des instances compétentes (AFNOR, ISO, etc.).

C5. Le CIC fournit des expertises ou des recommandations à des acteurs socio-économiques : associations de patients, instances internationales, personnalités politiques, administrations publiques, associations de consommateurs, etc.

Référence 3. Le CIC partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

C1. Le CIC met ses compétences scientifiques au service de l'organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, biennales, installations, concerts, spectacles, etc.).

C2. Les membres du CIC, du fait de leurs compétences scientifiques, participent à la médiation scientifique. Ils interviennent dans les médias ou sur les réseaux sociaux dans le respect de l'intégrité scientifique et de la déontologie.

C3. Le CIC organise des actions de sensibilisation à destination des jeunes (élèves, collégiens, lycéens).

C4. Le CIC est engagé dans des activités de science participative ou collaborative.